

Marisol Touraine première ministre de la santé à reconnaître le temps de travail des urgentistes !

Soumis par Bruno Faggianelli
13 juillet 2015

La ministre de la santé a donc respecté ses engagements de décembre.

Une grande victoire pour une avancée sociale majeure qui aura pour vocation à s'étendre aux autres spécialités ayant la même contrainte au temps. Après 15 années de combat syndical, l'instruction relative au référentiel national de gestion du temps de travail applicable dans les structures de médecine d'urgence est donc signée depuis vendredi soir !

Le ministère nous informe qu'elle sera donc publiée dans le courant de cette semaine. L'alliance AMUF-CGT salue avec enthousiasme la sortie de l'instruction sur le décompte du temps de travail des urgentistes qui applique l'accord du 22 décembre 2014, fruit d'une longue négociation depuis mars 2015. Il s'agit d'une véritable « révolution » pour l'hôpital public. Nous nous félicitons de cette avancée majeure dans le mode de fonctionnement des urgences qui garantit aux médecins de meilleures conditions de travail et apporte une modernité dans l'organisation. Alors que nous assistions à une progressive désaffectation des jeunes et des moins jeunes, cet accord a redonné de l'espoir à un grand nombre de nos collègues. La ministre de la santé a donc tenu ses engagements de décembre et n'a donc pas cédé aux pressions des conférences de directeurs et de certaines fédérations qui ont tenté de faire échouer ce processus engagé suite à notre grève. Nous ne sommes pas encore au bout du chemin et la mise en œuvre pratique nécessitera encore du travail en fonction des particularités des organisations locales, notamment dans certains CHU. Nous resterons vigilants, notamment avec les Comités techniques régionaux des urgences mis en place au niveau des ARS pour que l'application pleine et entière de la circulaire puisse se faire dans les meilleures conditions dans l'ensemble des établissements; Par ailleurs L'AMUF-CGT et SUDF sont en attente des recommandations du groupe de travail piloté par Jean Yves Grall sur l'organisation territoriale de la médecine d'urgence qui viennent en complément de la mise en œuvre de l'instruction sur le référentiel de temps de travail.

Enfin nous travaillerons avec les autres inter syndicats de PH notamment la CPH et avenir Hospitalier à l'extension de cette avancée sociale majeure aux autres spécialités ayant la même contrainte au temps. L'instruction à paraître -->
INSTRUCTION